

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 191

Rubrik: Exportations d'armes : cinq semaines avant d'accepter l'initiative

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**EXPORTATIONS D'ARMES :
CINQ SEMAINES
AVANT D'ACCEPTER L'INITIATIVE**

Une nécessité pour l'économie suisse?

On parle souvent des exportations de matériel de guerre comme d'une nécessité pour l'économie suisse. Or (voir le tableau ci-contre) l'arrêt des exportations d'armes ne saurait porter gravement atteinte au revenu national. Les exportations de matériel de guerre « lourd » qui se sont pourtant accrues de 18 % en moyenne pendant ces sept dernières années (leur valeur en chiffres absolus a triplé pendant cette même période) constituent le 0,66 % du volume total des exportations suisses ; soit, en moyenne pour ces quatre dernières années, 0,16 % du produit national brut.

La part exportée de la production totale d'armement en Suisse s'est élevée à 25 % environ (30 % pour la part exportée du matériel produit par la seule industrie privée). Selon H. Schulthess (séminaire de Lenzbourg, novembre 1971), les 18 entreprises produisant de l'armement au sens strict participent pour 85 % au volume total des exportations d'armes, les 4 entreprises les plus importantes (Bührle-Cerlikon, Contraves, Hispano-Suiza et SIG) pour 80 %.

**EXPORTATIONS SUISSES DE MATÉRIEL DE GUERRE
ET TOTAL DES EXPORTATIONS 1964-1971**

Année	Exportations suisse de marchandises en mio de fr.	Exportations de matériel de guerre «lourd» en mio de fr.	Exportations de matériel «spécifique» en mio de fr.	Mat. «lourd» du total des exportations en % 1	Mat. «spécifique» du total des exportations en % 2
1964-68	14 208,1	73,74	94,8	0,52	0,67
1968-71	20 779,0	139,01	178,7	0,67	0,86
1964	11 461,6	60,71	78,0	0,53	0,68
1965	12 861,0	41,38	53,2	0,32	0,41
1966	14 203,8	66,74	85,8	0,47	0,60
1967	15 164,8	87,44	112,5	0,58	0,74
1968	17 349,5	{ 112,43 114,32	{ 144,5 147,0	{ 0,65 0,66	{ 0,83 0,85
1969	20 009,1	118,83	152,8	0,59	0,76
1970	22 140,3	132,87	170,9	0,60	0,77
1971	23 616,9	190,24	244,6	0,81	1,03

1 Matériel «lourd», c'est-à-dire les produits pouvant être utilisés directement pour la conduite de la guerre et le combat : armes et accessoires, munitions, véhicules blindés, poudre et explosifs ; cette définition, comme celle ci-contre, est donnée par les auteurs de « La Suisse doit-elle exporter des armes ? » (Etudes

et Rapports 5/6, juillet 1972), un travail de l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse.

2 Terme qui recouvre l'ensemble du matériel utilisé à des fins militaires et faisant l'objet de commandes et exécutions spéciales auprès de l'industrie.

ancien propriétaire du *Schweizer Spiegel*, estime qu'après la ratification de l'accord de Bruxelles, 1972 sera dans notre histoire une date aussi importante que 1291, le covenant de Stans (1499), Marignan (1515), la Paix de Westphalie (1648), la fin de l'ancien régime (1798), le Traité de Vienne (1815) et la fondation de la Confédération moderne (1848).

Une analyse des faillites fait apparaître une tendance à l'augmentation de leur nombre (1305 en

1960, 1208 en 1961, 1700 en 1970). Les créanciers supportèrent des pertes égales au 80 % de leurs créances, dont le total approchait un demi milliard de francs, en 1970.

Le conseiller national Reissig, secrétaire de l'Association suisse des propriétaires immobiliers, a réagi à un article qui parlait de « rendement avec garantie de l'Etat » au sujet du rendement immobilier. La *Weltwoche* rétorque, par la plume de Paul Klügi : Si les propriétaires immobiliers se

contentaient d'un rendement brut de 3 %, ils bénéficieraient encore d'un rendement de 18 % par an en admettant une plus-value moyenne annuelle de 6 % et des fonds propres se montant à 40 %. Les loyers actuels pourraient être réduits de moitié ! Et la perspective d'un rendement général de 18 % ne mettrait certainement pas en danger la construction de logements ; car où trouve-t-on actuellement un taux aussi bon en Suisse ?